



CHALLENGE DU MARDI "FESTIF"

REGLEMENT

1. Définitions:

Le challenge du mardi soir dit "Festif" est ouvert à tous les bridgeurs.

Il comporte neuf (9) tournois, plus un tournoi "remise des prix". Chaque tournoi est un "tournoi court" de 18 donnes qui a lieu un mardi par mois en soirée sur la période de septembre à mai, suivant un calendrier défini annuellement. Le tournoi est précédé, à partir de 19H15 d'un "casse-croûte" et débute à 20H15 à l'exception du tour "4" (décembre) et du tour "10" (juin) qui débutent à 20h30.

Les résultats de ce challenge sont calculés en fonction des sept (7) meilleurs résultats parmi les neuf (9) obtenus au cours de la période. La participation est individuelle.

Les résultats et les prix afférents sont donnés au cours d'une manifestation qui a lieu en juin : le 10^{ème} tour.

2. Participation et remise des prix:

En général, la participation est de deux tickets ou 7, 50 Euros pour les membres du Club et de 9 Euros pour les non-membres; pour le 4^{ème} tour (Noël) la participation est de deux tickets plus 2 euros ou 9 euros pour les membres du club et de 12 euros pour les non membres ; pour le 10^{ème} tour (final), la participation spéciale est de 3 tickets ou 10 euros pour les membres et de 14 euros pour les non membres.

L'inscription est obligatoire pour participer à ces tournois soit sur le site Internet du Club ou au Club sur le panneau réservé à cet effet, le placement à la table est dit : "En serpentins".

Chacun des neuf tours du challenge est un tournoi de régularité, dit "tournoi court" homologué auprès de la FFB qui donne lieu aux points d'expert habituels.

Un classement individuel est affiché à l'issue de chacun des 9 tours.

Le classement final ainsi que la liste des gagnants sont publiés sur notre site Internet et affichés au Club quelques jours après le 9^{ème} tour. Les 7 meilleurs résultats des neuf tours (en pourcentage) sont pris en compte (additionnés) pour établir le classement final. Il est obligatoire de participer à au moins 7 tours pour pouvoir prétendre à un prix.

En cas d'égalité, le challenge étant individuel, les prix sont attribués dans l'ordre inverse du nombre de PE des participants, relevés sur le site de la FFB au moment de l'établissement du classement final.

Les prix sont remis aux récipiendaires à l'issue d'un tournoi de régularité (qualifié de 10^{ème} tour) pour lequel l'inscription préalable est également obligatoire.

Les prix **non cumulables** sont définis comme suit :

- Un premier prix et un deuxième prix pour les deux premiers au classement général
- Un premier et un deuxième prix pour les deux premiers de chacune des quatre séries FFB – Ces prix seront respectivement de valeur identique pour chaque série
- Un lot dit "Participation" est attribué à tout bridgeur ayant joué au moins huit tours, sauf s'il a déjà gagné l'un des prix ci-dessus.

P.O. le Président

J.L. BION